

RCS : EVRY Code greffe : 7801

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de EVRY atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2015 B 04277 Numéro SIREN : 815 254 206 Nom ou dénomination : A.M.C. BONNEAU
--

Ce dépôt a été enregistré le 19/06/2020 sous le numéro de dépôt 4909

Greffe du tribunal de commerce d'Evry



Documents comptables déposés en annexe du RCS

Dépôt :

Date de dépôt : 19/06/2020

Numéro de dépôt : 2020/4909

Déposant :

Nom/dénomination : A.M.C. BONNEAU

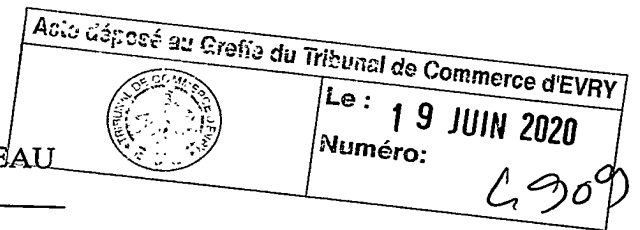
Forme juridique : Société par actions simplifiée

N° SIREN : 815 254 206

N° gestion : 2015 B 04277



A.M.C. BONNEAU



Société Par Actions Simplifiée au Capital de 500 Euros

Siège social : MILLY LA FORET (91490)
69 Rue du Général de GAULLE

R.C.S. EVRY 815 254 206

SIRET 815 254 206 00015

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 27 JANVIER 2020

L'An 2020, le 27 Janvier à 19 heures,

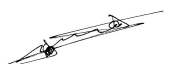
Les Actionnaires de la Société Par Actions Simplifiée
« A.M.C. BONNEAU », au Capital de 500 Euros divisé en 500 actions d'1 Euro
chacune, dont le siège social est à MILLY LA FORET (91490), 69 Rue du Général de
GAULLE, se sont réunis audit siège en Assemblée Générale Ordinaire sur la
convocation qui leur a été faite par le Président de la Société.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur André BONNEAU,
Président de la Société.

Monsieur le Président constate d'après la feuille de présence que
3 Actionnaires possédant 500 actions et représentant une somme de 500 Euros sont
présents.

Monsieur le Président constate en conséquence que la totalité du Capital
Social étant représentée, l'Assemblée réunit le quorum requis et peut valablement
délibérer sur l'ordre du jour suivant :

Philippe M. A. BONNEAU
F B



ORDRE DU JOUR

- Rapport de gestion établi par le Président sur l'activité de la Société durant l'exercice social clos le 30 Septembre 2019,
- Lecture du rapport spécial sur les conventions réglementées visées à l'article L.227-10 du Code de Commerce établi par le Président,
- Examen et approbation des comptes dudit exercice,
- Quitus à Monsieur André BONNEAU,
- Affectation des résultats,
- Pouvoirs au porteur.

Monsieur le Président dépose sur le bureau et met à la disposition de l'Assemblée :

- un exemplaire de la lettre de convocation,
- le rapport de gestion établi par le Président,
- le rapport spécial sur les conventions réglementées visées à l'article L.227-10 du Code de Commerce établi par le Président,
- l'inventaire, le bilan et le compte de résultat de l'exercice clos le 30 Septembre 2019,
- le texte des résolutions proposées au vote de l'Assemblée.

Puis, il rappelle que le rapport de gestion établi par le Président, le rapport spécial du Président sur les conventions réglementées visées à l'article L.227-10 du Code de Commerce, le bilan et le compte de résultat, le texte des résolutions proposées à l'Assemblée, ont été adressés aux Actionnaires plus de quinze jours avant la date de l'Assemblée et que, pendant ce même délai, l'inventaire a été tenu à leur disposition au siège social.

Sur sa demande, les Actionnaires reconnaissent expressément que les documents requis leur ont été adressés plus de quinze jours avant la date de la présente Assemblée.

Paraphé

13



Il est alors donné lecture du rapport de gestion établi par le Président sur l'activité de la Société durant l'exercice clos le 30 Septembre 2019 et du rapport spécial du Président sur les conventions réglementées visées à l'article 227-10 du Code de Commerce. Il offre aux Actionnaires de leur fournir toutes précisions qu'ils désireraient recevoir.

Plus personne ne demandant la parole, les résolutions suivantes sont mises aux voix.

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale,

Après avoir entendu la lecture du rapport de gestion établi par le Président sur l'activité de la Société durant l'exercice clos le 30 Septembre 2019, et connaissance prise des comptes et du bilan, les approuve tels qu'ils sont présentés, ainsi que les opérations traduites et résumées dans le rapport et faisant ressortir une perte de 3 689,15 Euros.

En conséquence, l'Assemblée Générale donne quitus à Monsieur André BONNEAU pour sa gestion au cours de l'exercice.

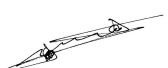
Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale décide d'imputer la perte de l'exercice clos le 30 Septembre 2019, s'élevant à 3 689,15 Euros, sur la Réserve Extraordinaire.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

P. Dupont AB



TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial du Président sur les conventions réglementées visées à l'article L 227-10 du Code de Commerce, approuve les termes de ce rapport.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité, étant observé que les Actionnaires parties à ces conventions se sont abstenus de prendre part au vote.

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour faire tous dépôts et publications partout où besoin sera.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

=====

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 heures 30.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé, après lecture, par les Actionnaires présents.

Signature

=====





Bilan

Certifié Sincère et Vrai - Signature D. A. BONNEAU
Certifié Sincère et Vrai

	Brut	Amortissements Dépréciations	Net au 30/09/19	Net au 30/09/18
ACTIF				
CAPITAL SOUSCRIT NON APPELE				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et de développement				
Concessions, brevets et droits assimilés				
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillage				
Autres immobilisations corporelles				
Immob. en cours / Avances & acomptes				
Immobilisations financières				
Participations et créances rattachées				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières	2 030		2 030	3 030
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	2 030		2 030	3 030
Stocks				
Matières premières et autres approv.				
En cours de production de biens				
En cours de production de services				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises	10 418		10 418	10 848
Créances				
Clients et comptes rattachés	728		728	
Fournisseurs débiteurs				
Personnel				
Etat, Impôts sur les bénéfices	600		600	
Etat, Taxes sur le chiffre d'affaires	1 813		1 813	7 559
Autres créances	2 067		2 067	7 436
Divers				
Avances et acomptes versés sur commande				
Valeurs mobilières de placement				
Disponibilités	11 488		11 488	11 573
Charges constatées d'avance	559		559	527
TOTAL ACTIF CIRCULANT	27 673		27 673	37 943
Charges à répartir sur plusieurs exercices				
Prime de remboursement des obligations				
Ecarts de conversion - Actif				
COMPTES DE REGULARISATION				
TOTAL ACTIF	29 703		29 703	40 973

GROUPE COGEP

14 RUE du Bois Sauvage 91055 EVRY CEDEX

Tél. 01 69 36 91 48

6

Mission de présentation des comptes annuels / Voir attestation de l'expert comptable





Bilan

	Net au 30/09/19	Net au 30/09/18
PASSIF		
Capital social ou individuel	500	500
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...		
Ecart de réévaluation		
Réserve légale	50	50
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves	28 264	15 690
Report à nouveau		
Résultat de l'exercice	-3 689	12 575
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
TOTAL CAPITAUX PROPRES	25 125	28 814
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts		
Découverts et concours bancaires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits		
Emprunts et dettes financières diverses		
Emprunts et dettes financières diverses - Associés	230	6 164
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	3 872	3 870
Personnel		
Organismes sociaux		
Etat, Impôts sur les bénéfices		
Etat, Taxes sur le chiffre d'affaires	33	1 687
Etat, Obligations cautionnées		
Autres dettes fiscales et sociales	443	437
Dettes fiscales et sociales	476	2 124
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes		
Produits constatés d'avance		
TOTAL DETTES	4 577	12 158
Ecart de conversion - Passif		
TOTAL PASSIF	29 703	40 973

Compte de résultat

	du 01/10/18 au 30/09/19 12 mois	du 01/10/17 au 30/09/18 12 mois
PRODUITS		
Ventes de marchandises	4 080	1 822
Production vendue	381 075	375 738
Subventions d'exploitation	2 000	2 000
Autres produits	1	1
Total	387 155	379 561
ACHATS ET CHARGES EXTERNES		
Achats de marchandises	2 587	12 271
Variation de stock (m/ses)	430	-10 848
Achats de m.p & aut.approv.	9 480	8 486
Autres achats & charges externes	378 389	353 857
Total	390 886	363 765
AUTRES CHARGES D'EXPLOITAT.		
Impôts, taxes et vers. assim.	588	474
Salaires et Traitements		100
Total	588	574
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	-4 319	15 222
Résultat financier		
RÉSULTAT COURANT	-4 319	15 222
Produits exceptionnels	30	100
Charges exceptionnelles		1 060
Résultat exceptionnel	30	-960
Impôts sur les bénéfices	-600	1 687
RÉSULTAT DE L'EXERCICE	-3 689	12 575



Règles et méthodes comptables

Désignation de la société : SAS AMC BONNEAU

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 30/09/2019, dont le total est de 29 703 euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant une perte de 3 689 euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/10/2018 au 30/09/2019.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés par les dirigeants de l'entreprise.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 30/09/2019 ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2015-06 du 23 novembre 2015, modifié par le règlement ANC n°2016-07 du 04 novembre 2016.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

Stocks

Les coûts d'acquisition des stocks comprennent le prix d'achat, les droits de douane et autres taxes, à l'exclusion des taxes ultérieurement récupérables par l'entité auprès des administrations fiscales, ainsi que les frais de transport, de manutention et autres coûts directement attribuables au coût de revient des matières premières, des marchandises, des encours de production et des produits finis. Les rabais commerciaux, remises, escomptes de règlement et autres éléments similaires sont déduits pour déterminer les coûts d'acquisition.

Les stocks sont évalués suivant la méthode du premier entré, premier sorti. Pour des raisons pratiques et sauf écart significatif, le dernier prix d'achat connu a été retenu.

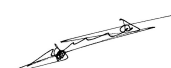
Une dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute déterminée suivant les modalités indiquées ci-dessus et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est prise en compte lorsque cette valeur brute est supérieure à l'autre terme énoncé.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Frais d'émission des emprunts

Les frais d'émission des emprunts sont pris en compte immédiatement dans les charges de l'exercice.

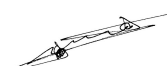




Règles et méthodes comptables

Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'entreprise.



Notes sur le bilan

Actif immobilisé

Tableau des immobilisations

	Au début d'exercice	Augmentation	Diminution	En fin d'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles				
Immobilisations incorporelles				
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels				
- Installations générales, agencements aménagements divers				
- Matériel de transport				
- Matériel de bureau et informatique, mobilier				
- Emballages récupérables et divers				
- Immobilisations corporelles en cours				
- Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles				
- Participations évaluées par mise en équivalence				
- Autres participations				
- Autres titres immobilisés				
- Prêts et autres immobilisations financières	3 030		1 000	2 030
Immobilisations financières	3 030		1 000	2 030
ACTIF IMMOBILISE	3 030		1 000	2 030

 Notes sur le bilan

Actif circulant

Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 7 796 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres	2 030		2 030
Créances de l'actif circulant :			
Créances Clients et Comptes rattachés	728	728	
Autres	4 480	4 480	
Capital souscrit - appelé, non versé			
Charges constatées d'avance	559	559	
Total	7 796	5 766	2 030
Prêts accordés en cours d'exercice			
Prêts récupérés en cours d'exercice			



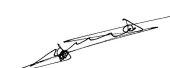
Notes sur le bilan

Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 4 577 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 1 an au maximum à l'origine				
- à plus de 1 an à l'origine				
Emprunts et dettes financières divers (*) (**)				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	3 872	3 872		
Dettes fiscales et sociales	476	476		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes (**)	230	230		
Produits constatés d'avance				
Total	4 577	4 577		
(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice				
(*) Emprunts remboursés sur l'exercice				
(**) Dont envers les associés	230			

Le montant des divers emprunts et dettes contractés auprès d'associés personnes physiques s'élève à 230 euros.



A.M.C. BONNEAU

Société Par Actions Simplifiée au Capital de 500 Euros

Siège social : MILLY LA FORET (91490)
69 Rue du Général de GAULLE

R.C.S. EVRY 815 254 206

SIRET 815 254 206 00015

PROJET DES RESOLUTIONS PRESENTEES A L'ASSEMBLEE

GENERALE ORDINAIRE DU 27 JANVIER 2020

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale,

Après avoir entendu la lecture du rapport de gestion établi par le Président sur l'activité de la Société durant l'exercice clos le 30 Septembre 2019, et connaissance prise des comptes et du bilan, les approuve tels qu'ils sont présentés, ainsi que les opérations traduites et résumées dans le rapport et faisant ressortir une perte de 3 689,15 Euros.

En conséquence, l'Assemblée Générale donne quitus à Monsieur André BONNEAU pour sa gestion au cours de l'exercice.

DEUXIEME RESOLUTION

- L'Assemblée Générale décide d'imputer la perte de l'exercice clos
- le 30 Septembre 2019, s'élevant à 3 689,15 Euros, sur la Réserve Extraordinaire.

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial du

Philippe M. A. BONNEAU

FB

1



Président sur les conventions réglementées visées à l'article L 227-10 du Code de Commerce, approuve les termes de ce rapport.

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour faire tous dépôts et publications partout où besoin sera.

Signature

=====

